

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2018

Date de la convocation : 15/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à M. Bernard LINAGE, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absents : M. Christophe BOUVIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** - Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Centre d'Observatoire de la Nature et de l'Île du Beurre (CONIB)

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les structures extérieures dont elle est membre.

Pour rappel, le site de l'Île du Beurre est un des derniers espaces alluviaux du Rhône. Il est composé en rive droite, des Îles du Beurre et de la Chèvre, et en rive gauche, le site intègre la plaine et la forêt alluviale de Gerbey sur la commune de Chonas l'Amballan. L'Île du Beurre constitue un refuge de grande importance pour la faune (237 espèces de vertébrés inventoriées) et abrite une importante diversité d'espèces végétales (390 espèces). A ce titre, elle constitue un Espace Naturel Sensible (ENS) et est également protégée par un arrêté de Biotope.

Le Centre d'Observatoire de la Nature de l'Ile du Beurre (CONIB) est une association loi 1901 qui a pour objet la conservation et la valorisation de cette zone naturelle remarquable.

La nouvelle Agglomération dispose de deux sièges de titulaire et deux sièges de suppléant au conseil d'administration du CONIB, pour lequel il convient de désigner les représentants.

La communauté d'agglomération est également signataire d'une convention financière pour le fonctionnement du CONIB.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération du 4 janvier 2018 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

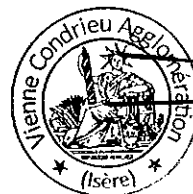
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** (Pascal GERIN ne participe pas au vote) :

DESIGNE comme membres du conseil d'administration du Centre d'Observatoire de la Nature et de l'Ile du Beurre (CONIB), les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
- Michel THOMMES	- Isidore POLO
- Lucette GIRARDON-TOURNIER	- Thérèse COROMPT

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 22 mai 2018
Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le
et a été publiée le



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat